



Ligue d'Aquitaine de Volley-Ball



Commission Régionale Sportive Seniors

Chez : **Dominique REY** - 5 Allée Cézanne - 64140 LONS -

Tél : 06.62.46.41.90 / 06.22.19.40.00 et 05 24 98 34 10

E-mail : domi.rey@club-internet.fr

SAISON 2009/2010

LONS, 3 Mars 2010

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE (CR11) APPEL à CANDIDATURE – TOUTNOIS d'ACCESSION

Madame, Monsieur

Lors de L'AG à Pau le 13 Juin 2009, les dates votées pour les tournois d'accession et Barrages étaient les suivantes : 4/11 et 17 Avril.

Certain championnats Départementaux n'en ayant pas tenu compte, leur championnat se termine le 3 ou 10 Avril.

Les dates votées sont donc décalées d'une semaine.

La Fin de saison est proche et le CRS recherche des candidats pour organiser les tournois d'Accession Féminin et Masculin sur deux sites différents, un en F et un en M.

le Dimanche 11 Avril 2010 pour les deux catégories, F et M.

Le cahier des charges se trouve ci-dessous.

Une réponse est INDISPENSABLE pour le 20 Mars.

Les rencontres des Barrages auront lieu les Samedi 17 et 24 Avril comme prévu dans le cahier des charges ci-dessous.

Je demande aux Comités départementaux de me faire parvenir pour le 3 Avril le nom des équipes participantes aux tournois d'accession.

A eux également de faire suivre ce courrier aux clubs susceptibles d'organiser ces tournois.

Dominique REY, Président de la C.R.S.

Destinataires: - Membres du Comité Directeur de la LAVB - C.D.V.B.

Ligue d'Aquitaine de Volley-ball - Maison des Sports d'Aquitaine - 119 boulevard du Président Wilson - 33200 BORDEAUX
Tél. 05.56.17.37.60 - Répondeur 08.73.17.37.60 - Portable 06.61.91.10.34 - Fax 05.56.17.37.61 - e-mail : secretariat@volley-aquitaine.com

Site Internet : www.volley-aquitaine.com

02/03/2010 - 1/2

CAHIER des CHARGES – TOURNOIS d'ACCESSION

Ces tournois concernent les équipes désignées par leur département (Championnes ou non), soit 4 équipes 24/47 – 33 – 40 – 64.

Il se déroulera dans un seul gymnase pour chaque catégorie. Les rencontres se dérouleront en 2 sets gagnants de 25 points (deux points d'écart) au RPS, un troisième de 15 points (deux points d'écart).

Déroulement de la compétition

- 1) Réunion technique par le Juge arbitre pour TOUS à 9h00 sur le site choisi
- 2) L'équipe n°1 est l'équipe recevant, la 3 la plus éloignée, la 4 la plus près.

9H30	1/2	11H00	3/4
12H30	3/1	14H00	2/4
15H30	2/3	17H00	4/1

Afin de démarrer les rencontres à l'heure au plus tard, les équipes pourront commencer à s'échauffer en fond de salle, surtout pour les étirements, puis passage au filet avec au minimum le temps réglementaire de 15 minutes.

A chacun de gérer son repas de midi en fonction de ses rencontres.

- 3) Indemnité d'arbitrage de 65.00€ par équipe pour le tournoi
- 4) Présence de 3 arbitres qui tourneront dans les trois fonctions : 1^{ier}, 2^{ème}, Marqueur, 1^{ier} etc.
Chacun touchera 70.00€ et fera deux fois chaque fonction
- 5) Un juge arbitre sera désigné sur chaque tournoi et sera responsable du bon déroulement de ce tournoi aussi bien sur le plan sportif qu'arbitrage. Il recevra une indemnité de 50.00 € Il récupérera les feuilles de match et les enverra à la CRS dès le Lundi matin. Il communiquera par téléphone ou par mail à la CRS les résultats dès la fin du tournoi.

Les déplacements seront au tarif en vigueur par péréquation entre les 4 équipes.

NB : Au cas où le nombre d'équipe serait inférieure, le présent cahier des charges sera adapté au dernier moment aux nouvelles obligations.

RAPPEL : Les tournois d'accession sont des compétitions régionales. De ce fait le RGER est appliqué/ *Exemple*- en championnat régional, un cadet (masculin) doit avoir l'**INSCRIPTION - DSR** (ou DSN) sur sa licence (**D**ouble **S**urclassement **R**égional ou National), en Département un simple surclassement suffit. Pour les cadettes (féminines), un simple surclassement suffit, inscription sur la licence ou en présentation avec la licence.

La procédure pour un DSR est :

- Certificat Modèle B à passer par un médecin du Sport (document sur le site FFVB)
- Envoie du certificat rempli au médecin régional par le secrétariat de la Ligue
- Retour de la ligue d'une nouvelle licence avec DSR inscrit et la date d'homologation du DSR.

AUCUNE DEROGATION ne sera acceptée, à vous de le faire dès maintenant.

BARRAGES

Ils opposeront le 3^{ème} de ce tournoi à l'avant dernière équipe de régionale qui ne descend pas et le 4^{ème} de ce tournoi à la dernière équipe qui ne descend pas.

Le match aller le 17 Avril chez les 3^{ème} et 4^{ème} et le retour chez les régionaux.

Indemnité d'arbitrage et les déplacements comme en régional : 41.00€ si un deux arbitres diplômés et 24.50 € si un seul arbitre, marqueur diplômé 16.00 € fourni par l'équipe recevant.